

Montréal, le 1<sup>er</sup> mai 2007

Office de consultation publique de Montréal  
1550 rue Metcalfe, 14<sup>ième</sup> étage, bureau 1414  
Montréal (Québec) H3A 1X6

Objet : Projet d'implantation du pavillon d'art canadien du Musée des beaux-arts de Montréal dans l'ancienne église Erskine and American

---

Madame, Monsieur,

Depuis sa création, le Comité sur les grands projets et l'aménagement du territoire (GPAT) de Culture Montréal assure un rôle de veille et de conseil auprès de la Ville de Montréal et des promoteurs de grands projets. Dans la mise en œuvre de sa mission, Culture Montréal considère la ville et son espace comme un ensemble vivant qui favorise l'expression des identités et de la créativité. Le territoire est porteur de valeurs, et de ce fait, influence, reflète et subit les interactions sociales et culturelles. Les transformations du territoire montréalais bénéficient d'une attention toute particulière de la part de Culture Montréal puisqu'elles s'inscrivent dans un horizon temporel qui dépasse les objectifs immédiats des projets urbains. Nous affirmons d'emblée un parti pris en faveur d'un développement durable, capable d'intégrer, de concilier et d'équilibrer les préoccupations culturelles, économiques, sociales, patrimoniales et écologiques.

Le projet d'implantation du pavillon d'art canadien du Musée des beaux-arts de Montréal a été étudié par le GPAT. Les membres du GPAT saluent la transformation de ce lieu de culte de haute valeur patrimoniale en un usage culturel permettant de maintenir vivant et accessible un lieu porteur de sens pour la communauté.

Le GPAT a développé six principes directeurs, lesquels ont été adoptés lors de l'assemblée générale annuelle du 18 mars 2005, qui lui servent de guide dans la formulation de recommandations. Il invite l'Office de consultation publique de Montréal à tenir compte de ces principes lors de l'analyse du projet. Les six principes sont :

1. La contribution réelle du projet au développement culturel de la ville
2. L'apport du projet à la réalisation d'objectifs collectifs reconnus
3. Les retombées sociales et économiques du projet
4. Les bénéfices urbains du projet
5. La contribution du projet au développement durable
6. La qualité du processus de développement du projet

Par ailleurs, le comité GPAT tient à faire part de ses réflexions qui n'ont pas été explorées par les documents d'information soumis à consultation. Compte tenu des particularités du secteur (circulation, logements, etc.) et surtout d'un éventuel degré de saturation de salles multifonctionnelles dans le secteur, le GPAT souhaite que le projet d'aménagement d'une nouvelle salle polyvalente dans la nef de l'église Erskine and American puisse le distinguer dans son utilisation.

La superficie dédiée à l'entreposage attire l'attention du GPAT. En effet, la densité d'occupation des sols au centre-ville ne cesse d'augmenter en lien direct avec les coûts de construction. Conscient des limites actuelles du Centre des collections muséales, le GPAT s'interroge sur les alternatives qui existent en termes de stockage dans un souci d'augmenter les surfaces d'exposition.

Conscient que l'expression architecturale du projet présenté dans les documents sera mûrie davantage dans les étapes ultérieures du projet, autant que du fait que cette expression n'est pas, en soi, l'objet premier de la consultation publique, le GPAT pense que l'expression architecturale de la nouvelle construction doit être à la hauteur de l'institution qu'elle hébergera tout en s'avérant sensible à l'environnement urbain patrimonial dans lequel elle s'insère. Dans le même ordre d'idée, le GPAT juge important que le Musée des beaux-arts de Montréal donne suite à son idée d'aménager un jardin de sculptures mettant en lien direct le Musée, les visiteurs et les résidents du quartier, et qu'à cette fin, il engage ouvertement des discussions avec les instances municipales et le voisinage.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs,

Louise Poulin et Rose-Marie E. Goulet  
Co-Présidentes du GPAT